

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 novembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 2

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH, M. Jérémy NOVAIS par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BOUYOU, Mme Christèle COURSAT par M. Bernard COMBES, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cession de la toiture-terrasse surplombant un local commercial et le passage Corrèze Habitat à la Société ENEAL (Projet ex cinéma Le Palace)

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que l'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), dans le cadre d'une convention opérationnelle de redynamisation signée le 30 octobre 2019 a acquis pour le compte de la Ville de Tulle l'ancien cinéma Le Palace ainsi que le magasin Kougar,
- Considérant qu'il va également acquérir l'ancienne sortie de secours située entre le local commercial Kougar et la librairie,
- Considérant que l'ensemble de ces biens va être cédé à la Société ENEAL pour un montant de 1 000 € afin de construire une résidence intergénérationnelle,
- Considérant que le local commercial et le passage (ancienne sortie de secours), appartenant à Corrèze Habitat, disposent d'une toiture-terrasse, propriété de la Ville de Tulle,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite céder la toiture-terrasse recouvrant ces deux constructions à la Société ENEAL afin que cette dernière puisse engager son opération qui revêt un caractère d'intérêt général par la création de logements sociaux neufs en cœur de ville,

- Vu le plan ci-annexé,
- Vu l'avis des Domaines estimant le bien à 1€,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1- Décide de céder, au profit de la Société ENEAL, le volume 7 sur les parcelles cadastrales AS 534 à AS 536 correspondant à une toiture terrasse surplombant un local commercial et le passage Corrèze Habitat au prix de 1 €.

2- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité de ladite cession.

3- Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

4- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

5- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Clément VERGNE", written over a horizontal line.

Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 NOV. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 06 NOV. 2024

52_05/11/2024

Pièce annexe – Toiture-terrasse surplombant un local commercial et un passage avenue Victor Hugo



Toiture terrasse à acquérir


Bernard COMBES

Le 24/10/2024

Direction Générale Des Finances Publiques

**Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale

30 rue Cruveilhier
BP 61003 87050 LIMOGES CEDEX 2

téléphone : 05 55 45 59 00
mél. : [ddfip87.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

La Directrice départementale des Finances
publiques de Haute-Vienne

à

Monsieur le maire de TULLE

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Murielle RICHEFORT

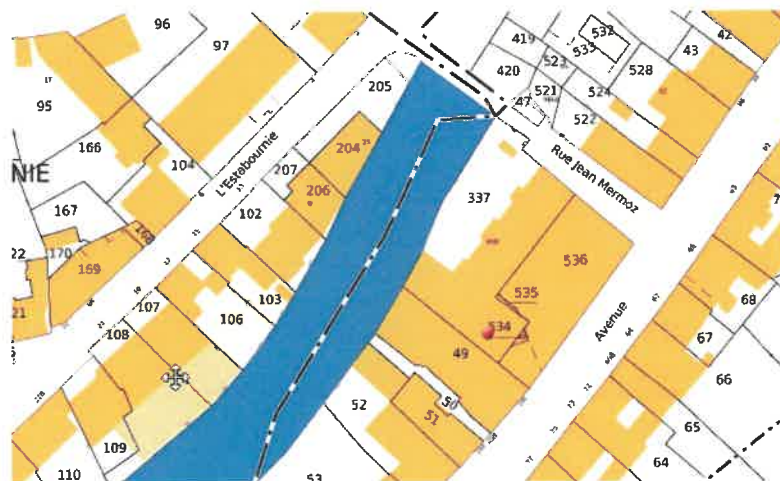
téléphone : 06-20-77-31-08
courriel : murielle.richefort@dgfip.finances.gouv.fr

Réf OSE : 2024-19272-77824

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Objet : Evaluation toit terrasse.(encadré rouge)

Pièce annexe – Toiture-terrasse surplombant un local commercial et un passage avenue Victor Hugo



Dans le cadre de la convention opérationnelle signée en 2019 entre l'EPFNA et la commune, l'EPFNA a acquis un immeuble composé d'un ancien cinéma et des appartements, un local commercial et va acquérir un autre local et une sortie de secours pour revendre à une société qui doit créer une résidence intergénérationnelle.

Un bien, un toit toiture, appartenant à la commune, surplombant les bâtiments a été identifié sous la référence du volume 7 des parcelles AS 534,535 et AS 536.

Afin de faciliter la signature de ces diverses transactions, et permettre la mise en place du projet, vous sollicitez le PED par une saisine du 23/10/2024, afin de connaître l'évaluation d'un bien situé au 98 avenue Victor Hugo sur la commune de TULLE.

Le marché de ce type de bien n'existe pas, en conséquence la valeur proposée par la collectivité n'appelle pas d'observation.

Compte tenu de ces éléments, la valeur vénale de l'ensemble est estimée à **1€**.

Le présent avis est valable 18 mois.

Pour la Directrice départementale des Finances
publiques
et par délégation,

Murielle RICHEFORT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Murielle RICHEFORT'. A mouse cursor is visible over the signature.

Inspectrice des Finances Publiques

Cession de la toiture-terrasse surplombant un local commercial et le passage Corrèze Habitat à la Société ENEAL

L'Etablissement Public de Nouvelle Aquitaine (EPFNA), dans le cadre d'une convention opérationnelle de redynamisation signée le 30 octobre 2019 a acquis pour le compte de la ville de Tulle l'ancien cinéma Le Palace ainsi que le magasin Kougar. Il va acquérir très prochainement l'ancienne sortie de secours située entre le local commercial Kougar et la librairie.

L'ensemble de ces biens va être cédé à la Société ENEAL pour un montant de 1000 € afin de construire une résidence intergénérationnelle.

Le local commercial et le passage (ancienne sortie de secours) appartenant à Corrèze habitat disposent d'une toiture-terrasse propriété de la Ville de Tulle. Elle constitue le volume 7 sur les parcelles cadastrales AS 534 à AS 536.

Afin que la Société ENEAL puisse engager son opération, il convient de céder à cette dernière la toiture-terrasse recouvrant ces deux constructions.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur la cession de ce volume au bénéfice de la Société ENEAL pour un montant de 1€.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Aussi, il est proposé au conseil municipal :

- **d'autoriser la cession du volume 7 surplombant le local commercial et le passage au profit de la société ENEAL pour un montant de 1 €,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à la cession de cette parcelle.**

Pièce annexe – Toiture-terrasse surplombant un local commercial et un passage avenue Victor Hugo



Toiture terrasse à acquérir